

Date de la convocation :

28/10/2020

Date d'affichage :

04/11/2020

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 NOVEMBRE 2020**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 10

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Jessica CLEISS, Gabrielle EHRETSMANN, Cyrille HAEHNEL, Olivia HUMANN, Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNON (arrivée 20h34), Jérôme LEFEVRE

En distanciel : Marie-Hélène BEINSTEINER, Jessica CLEISS, Christian VOEGELE

Invité, mais excusé : Lieutenant Gaël CADARIO, Commandant de la communauté de brigades de Bouxwiller – La Petite Pierre (point 02)

Absents excusés : /

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

15. Intervention de l'archiviste itinérant

La secrétaire de séance est désignée par Monsieur le maire : Madame Gabrielle EHRETSMANN

ORDRE DU JOUR

01. *Approbation du PV de la réunion du C.M. du 6 octobre 2020*
02. *Intervention extérieure de la gendarmerie : Participation citoyenne*
03. *Election de la commission d'appels d'offres*
04. *Conseil intercommunal des enfants (CIE)*
05. *Rythmes scolaires : Renouvellement de la dérogation « semaine de 4 jours »*
06. *Mise en place d'un contrat d'entretien avec un chauffagiste*
07. *Transfert de la compétence de l'eau au SDEA au 31 décembre 2020*
08. *Aire de rencontre multigénérationnelle : Remplacement du lot pare-ballons par l'installation d'un espace détente*
09. *Installation d'une station de compostage partagé*
10. *Extinction de l'éclairage public durant la période de restrictions dues aux mesures sanitaires*
11. *Demande d'acquisition d'un terrain de la commune*
12. *Reversement d'un fonds de concours à la Communauté des Communes Hanau-La Petite Pierre pour les investissements en matière d'éclairage public qu'elle a réalisés en 2018 au nom de la commune de Weinbourg*
13. *Transfert de compétences à la Communauté des Communes Hanau-La Petite Pierre : Permis de démolition*
14. *Arrosage automatique du terrain de football*
15. *Intervention de l'archiviste itinérant*
16. *Divers*

01. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 6 octobre 2020

Remarques : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité des membres présents lors du conseil de ce jour.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

02. Intervention extérieure de la gendarmerie : Participation citoyenne

Point remis à une séance ultérieure sans date, pour cause d'absence excusée de l'intervenant, le lieutenant Gaël CADARIO (interdiction de participer aux réunions extérieures pour cause de crise sanitaire).

03. Election de la commission d'appel d'offres

Entendu le rapport de Monsieur le maire,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du CGCT qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article 1411-5 du CHCT, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter en plus du maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à caractère permanent).

La liste « Weinbourg ensemble » présente :

- membres titulaires : Mmes Jessica CLEISS, Olivia HUMANN, M. Christian VOEGELE,
- membres - suppléants : MM. Jean-Georges KOLB, Cyrille HAEHNEL, Jérôme LEFEVRE.

Il est procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 9

Suffrages exprimés : 8

Ainsi répartis : La liste « Weinbourg ensemble » obtient 8 voix.

Quotient électoral : 88,89 %

Sont ainsi déclarés élus :

- membres titulaires : Mmes Jessica CLEISS, Olivia HUMANN, M. Christian VOEGELE,
- membres - suppléants : MM. Jean-Georges KOLB, Cyrille HAEHNEL, Jérôme LEFEVRE.

Nombre de votants : 9 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

04. Conseil intercommunal des enfants (CIE)

Ce point est annulé pour cause de report du projet à l'année scolaire 2021/2022.

05. Rythmes scolaires : Renouvellement de la dérogation « semaine de 4 jours »

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant qu'aucun avis défavorable n'a été remonté depuis la mise en place de la dérogation initiale,

Considérant que la dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours avait été accordée sur une période de 3 ans, arrivée à échéance,

Monsieur le maire

Propose par conséquent de renouveler la demande de dérogation pour le maintien à la semaine de 4 jours, accordée à l'école de Weinbourg,

Décide de faire parvenir à l'Inspection de l'Education nationale des Vosges du Nord une demande de renouvellement de la dérogation pour un maintien à la semaine de 4 jours d'enseignement à compter de la rentrée scolaire 2021.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

06. Mise en place d'un contrat d'entretien avec un chauffagiste

Le contrat avec les établissements Jean-Claude HUBER – Chauffagiste ayant été dénoncé en début de mandat, Monsieur le maire propose d'attribuer le marché de révision des installations de chauffage de l'école et des logements sociaux à l'entreprise Energtech (2 Rue de la Brasserie à Ingwiller).

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

07. Transfert de la compétence de l'eau au SDEA au 31 décembre 2020

Monsieur le maire signale qu'il serait opportun, pour faciliter l'exercice de sa compétence eau potable (portées, production, transport et distribution) que la Commune sollicite son adhésion au « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA).

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

VU les dispositions de l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;

VU les dispositions des articles 6, 7.1, 11 et 62 des statuts modifiés par arrêté interpréfectoral du 30 décembre 2019 du SDEA ;

VU l'absence de personnel à transférer ;

CONSIDÉRANT l'intérêt que présenterait pour la Commune l'adhésion à cet établissement public ;

CONSIDÉRANT qu'eu égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence eau potable susvisée et des réalisations durables ;

CONSIDÉRANT que le transfert de la compétence eau potable est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la Commune et ses usagers ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L.3112-1 du CG3P, la Commune de Weinbourg peut opérer un transfert des biens nécessaires à l'exercice des compétences transférées en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature au SDEA ;

APRÈS avoir pris connaissance des statuts du Syndicat Mixte approuvés par arrêté interpréfectoral du 30 décembre 2019, et notamment son article 7.1 disposant « *qu'une commune ou un E.P.C.I. qui adhère au SDEA doit le faire pour l'intégralité d'une ou de plusieurs des compétences au sens de l'Article 6 des présents Statuts, ou à défaut pour l'intégralité d'une des portées s'agissant des compétences eau potable et assainissement ou de l'un des alinéas de l'article L.211-7 du code de l'environnement s'agissant de la compétence 3.* » ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Monsieur le maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'ADHERER** au SDEA et à ses statuts.
- **DE TRANSFERER** au SDEA la compétence eau potable (portées, production, distribution et transport).
- **DE TRANSFERER EN PLEINE PROPRIETE**, à titre gratuit et sous forme d'apport en nature, l'ensemble des biens communaux affectés à l'exercice des compétences transférées par la Commune de Weinbourg au profit du SDEA.
- **D'OPERER**, s'agissant d'un transfert complet de la compétence eau potable de la Commune de Weinbourg, le transfert de l'actif et du passif du service transféré au SDEA avec les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer.
- **DE PROPOSER** à M. le Préfet que la date de son arrêté permette le transfert au 31 décembre 2020 avec effet au 1^{er} janvier 2021.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **DE DÉSIGNER**, avec une entrée en vigueur de la présente désignation au lendemain de l'entrée en vigueur de l'arrêté interpréfectoral relatif à ce transfert de compétences, en application de l'article 11 des statuts modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du CGCT :
 - M. LEFEVRE Jérôme délégué de la Commune de Weinbourg au sein de la Commission Locale et de l'Assemblée Générale du SDEA par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Weinbourg, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

08. Aire de rencontre multigénérationnelle : Remplacement du lot pare-ballons par l'installation d'un espace détente

Dans le dossier des travaux effectués à l'aire de rencontre multigénérationnelle, le lot correspondant au déplacement du filet pare-ballons est devenu caduque (devis de l'entreprise EPSL n° 15827).

Monsieur le maire propose de remplacer pour le même montant, 8 520,00 € TTC de la même entreprise pour la fourniture et la pose de trois bancs, une table de pique-nique et une poubelle qui trouveront leur place à côté des installations pour les enfants et les jeunes.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

09. Installation d'une station de compostage partagé

Le SMICTOM de Saverne propose aux communes la mise à disposition de placettes de compostage partagé. Le coût de ce dispositif est financé par le SMICTOM et subventionné par l'ADEME et sa mise en place est gratuite pour les communes volontaires.

La commission 3 propose que la commune de Weinbourg puisse mettre en place une telle placette sur l'ancien terrain de tennis, de sorte à permettre aux habitations dépourvues de jardin de composter les déchets alimentaires. Un autre intérêt est de mettre ce compost à disposition du jardin d'école, une fois qu'il sera installé dans l'espace entre la maison forestière et la salle polyvalente.

Nombre de votants : 9 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

10. Extinction de l'éclairage public durant la période de restrictions dues aux mesures sanitaires
Point ajourné afin de pouvoir faire un sondage auprès de la population.

(Arrivée de Monsieur Nicolas LANNO à 20 heures 34).

Monsieur le maire propose, suite à la suggestion d'une habitante, de faire la demande à la Communauté de communes Hanau – La Petite Pierre d'éteindre l'éclairage public dans notre commune de 1 heure à 5 heures durant la période de confinement.

Les élus souhaitent faire un sondage auprès de la population afin de récolter leur avis à ce sujet. A l'issue du sondage, une phase test pourrait être envisagée.

Si cette proposition d'extinction des feux durant la nuit devait être retenue et concluante, elle pourrait être prolongée au-delà de cette période de restriction. L'intérêt est bien entendu financier, mais avant tout écologique, grâce à son approche durable.

11. Demande d'acquisition d'un terrain de la commune

Monsieur le maire soumet au conseil municipal la demande de Monsieur Gilles BRIGNATZ de pouvoir acquérir le terrain situé Rue de la Petite Montée, section F, parcelle 0873, d'une superficie de 19 a 80 ca. Il souhaiterait y implanter des vergers.

Le conseil municipal rappelle que cette parcelle est louée à Monsieur Alain DURRENBARGER et décide que la commune ne souhaite pas vendre ses biens.

Nombre de votants : 10 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

12. Reversement d'un fonds de concours à la Communauté des Communes Hanau-La Petite Pierre pour les investissements en matière d'éclairage public qu'elle a réalisés en 2018 au nom de la commune de Weinbourg

VU l'alinéa V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les investissements en matière d'éclairage public mentionnés ci-dessous réalisés en 2018 par la Communauté de Communes dans la Commune de Weinbourg,

VU la délibération n° 1.13 du Conseil communautaire du 29/10/20,

Le conseil municipal décide :

* **de REVERSER** à la Communauté de Communes les **1635,33 €**, de redevance de concession R2 que la commune a obtenue d'E.S. en 2020 pour les travaux réalisés en 2018 par l'E.P.C.I. en matière d'éclairage public ;

* **de VERSER** à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre un fonds de concours communal d'un montant de **9248,08 €** pour les investissements en matière d'éclairage public qu'elle a réalisés dans la commune en 2018 ;

* **de PRECISER** que le plan de financement de ces investissements est le suivant :

<u>Dépenses HT</u> : Opération groupée BLF	26 016,25€	
- Lanternes, massifs et mats Rues de l'Ouest, Mercière et Meyer,		
- Armoire, massifs et pose de 3 disjoncteurs différentiels Rue de la Mésange.		
<u>Recettes</u>		
- TEPCV*	5 884,75€	22,62%
- Redevance concession ES	1 635,33€	6,29%
- Communauté des Communes	9 248,09€	35,545%
- Commune de Weinbourg	9 248,08€	35,545%
Total :	26 016,25€	100,00%

* « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte »

Nombre de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13. Transfert de compétences à la Communauté des Communes Hanau-La Petite Pierre : Permis de démolition

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R.421-26 à R.421-29 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19/12/19 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Hanau ;

Considérant qu'une part importante du centre ancien identifié par les PLUi n'est pas couvert par un périmètre de protection des monuments historique soumettant à permis préalable les travaux de démolition ;

Considérant l'intérêt pour :

- les pétitionnaires d'être avertis en amont de la non-conformité des travaux ;
- le maire, d'éviter la multiplication de procédures liées aux infractions aux règles des PLUi dans la cadre de leur compétences de police ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'instaurer le permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur l'ensemble du centre ancien identifié par le Plan Local d'Urbanisme (UA).
- De préciser que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant 1 mois.

Nombre de votants : 10 POUR : 7 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 2

14. Arrosage automatique du terrain de football (annule et remplace le point 03 de la séance de conseil municipal du 06 septembre 2020)

Actuellement, l'arrosage du terrain de football s'effectue la nuit, grâce à des arroseurs non programmables, il y a donc un gros gaspillage d'eau qu'il faut absolument réduire.

Un projet d'enfouissement de l'arrosage sera mené en 2021. Grâce à cet enfouissement, l'arrosage pourra être programmé, de nuit, sur des durées limitées et de manière progressive. De cette manière, l'arrosage sera moins coûteux et plus en adéquation avec les problèmes écologiques et un usage raisonné de l'eau.

Dépenses :

- Enfouissement	23 453,58 € HT (estimation)
- Branchement au réseau d'eau	<u>5 677,70 € HT,</u>
Total	29 131,28 € HT

Subventions :

- Un dossier de demande de subvention pour un montant de 9 322,00 € HT est instruit dans le cadre du **fonds de solidarité communale** par le département du Bas-Rhin.
- Une autre demande de subvention sera déposée à la **Ligue alsacienne de football amateur (Lafa)** pour un montant de 5 000,00 € HT.

Nombre de votants : 7 POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
(Messieurs Nicolas LANNO, Jean-Georges KOLB et Christian VOEGELE n'ont pas pris part au vote, pour cause de conflit d'intérêt.)

15. Intervention de l'archiviste itinérant

Monsieur le maire informe qu'après les élections municipales, il convient d'établir le récolement des archives, prévu par l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926. C'est un acte réglementaire obligatoirement effectué à chaque renouvellement de municipalité, y compris quand le maire sortant est reconduit dans ses fonctions. Le maire est civilement et pénalement responsable de l'intégrité et de la conservation des archives dont il est dépositaire ; le récolement a donc pour objectif de décharger le maire sortant de ses responsabilités et de les transférer au nouveau maire, ce qui se matérialise par la rédaction et la signature d'un procès-verbal dit de récolement. Son établissement est recommandé pour les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que pour établir le récolement, le Service des archivistes itinérants du Centre de gestion propose une intervention **d'une demi-journée**.

Monsieur le maire informe que pour l'exercice 2020, les frais d'intervention sont de 320 € par jour soit, 160€ pour la demi-journée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour environ une demi-journée

AUTORISE le maire à signer les actes afférents

Les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2020

Nombre de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

16. Divers

16.01. Primes et cadeaux de fin d'année au personnel

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les employés de la commune travaillant au moins à mi-temps ont droit, d'après la délibération 03 de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2014, à une prime correspondant à la rémunération indiciaire brute du mois de novembre (1/10^e par année de présence). Cette prime est plafonnée au montant du salaire de référence.

Madame Catherine BALZER est la seule employée de la commune de Weinbourg à pouvoir bénéficier de cette prime. Madame Elodie SCHNEIDER n'est pas éligible et les deux agents mutualisés, Madame Gaby BURG et Monsieur Gille BRIGNATZ sont soumis au régime du RIFSEEP de la Communauté des Communes Hanau – La Petite Pierre.

Les quatre employé.es auront droit pour cadeau de Noël à un bon pour un repas pour deux au restaurant « Le Bois flotté ».

Les bénévoles qui œuvrent occasionnellement ou habituellement pour la commune se verront également remettre un cadeau.

16.02. Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le maire informe les élus de la déclaration d'intention d'aliéner qui lui a été soumise (propriété de Madame GARNIER Elisabeth) :

2020-Urba-04	IA067521R0004	27 Rue Hohl (section 02 parcelle 66 superficie 7,62 a)	14.10.2020	Non préemption
--------------	---------------	--	------------	----------------

16.03. Plaques de rues bilingues

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'entreprise Emaillerie Rhénane a fourni un devis de 1 301,25 € HT pour 15 plaques de rues avec boutonnière et 20 plaques avec trous et œillets.

Les commissions 1 et 5 devront faire le tour du vieux village pour affiner la commande et déterminer avec précision le nom à mettre sur chaque style de plaque.

Une subvention sera demandée à l'Office pour la langue et la culture d'Alsace et de Moselle (OLCA) par Madame Jessica CLEISS, adjointe au maire en charge des finances.

16.04. Remerciements

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Madame KEIFF Marthe a envoyé une carte de remerciement pour le panier garni offert à l'occasion de son anniversaire.

16.05. Fêtes de Noël

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commission 5 a décidé d'annuler la fête de Noël des enfants et la fête des aînés de janvier.

Le cadeau pour les enfants de 3 à 11 ans est maintenu et les parents ont eu un catalogue pour faire le choix du cadeau. Dès que les différents articles auront été commandés, une journée de livraison ou de drive sera organisée.

Le traditionnel repas des aînés a été remplacé par un bon d'une valeur de 25,00 € au restaurant « Le Bois flotté ». Il sera distribué aux personnes âgées de 70 ans et plus au cours du mois de décembre.

16.06. Conseil intercommunal des enfants (C.I.E.)

Les documents concernant le CIE ont été distribués avant les vacances de la Toussaint, mais au vu des conditions sanitaires qui se sont intensifiées et du reconfinement, la commission intercommunale des affaires scolaires a décidé, d'un commun accord, d'annuler les élections du CIE pour l'année scolaire 2020/2021. En effet, si la mise en place des élections ne pose pas problème, il n'en est pas de même pour les réunions à programmer : soit le protocole sanitaire ne saurait être respecté, soit le CIE ne pourrait fonctionner correctement.

Par conséquent, le projet global du CIE est remis à l'année scolaire 2021/2022.

16.07. Communauté des communes Hanau – La Petite Pierre : Institution des déclarations préalables de travaux pour édifications de clôtures et ravalement de façades

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, la conférence des maires ayant donné un avis favorable, la communauté des communes Hanau – La Petite Pierre a voté deux délibérations lors de sa réunion du jeudi 29 octobre 2020 :

- La délibération n° 05 institue la déclaration préalable de travaux dans la zone d'urbanisme UA pour l'édification de clôtures et
- La délibération n° 06 institue la déclaration préalable de travaux dans la zone d'urbanisme UA pour le ravalement de façades.

16.08. Permanences hors les murs

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commission 4 a décidé d'instaurer des permanences hors les murs de la mairie, certains lundis soirs entre le 1^{er} mars et la 4 octobre 2021. Deux élus fixeront rendez-vous à divers endroits de la commune aux habitants des rues concernées et des rues adjacentes. Un calendrier sera établi afin d'informer les Weinbourgeois.es de ces permanences.

16.09. Dépôt de gerbe au 11 novembre

Suite à l'annulation de la cérémonie pour cause de confinement, Monsieur le maire propose au conseil municipal de déposer une gerbe devant le monument aux morts, le 11 novembre à 11 heures (sans la présence du public).

16.10. Demande de la famille STAUDER

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la famille STAUDER (lotissement les Primevères) signale des orties qui poussent de manière récurrente sur la parcelle communale à côté de leur clôture et envahissent leur terrain. Ils demandent s'il était possible de remplacer la verdure existante par du gravier.

Le conseil municipal décide d'accéder à la demande en mettant du géotextile et des graviers

16.11. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : Emménagement des locataires au logement social le 1^{er} novembre.

Commission 2 : Devis pour la fermeture du clocher de l'église (invasion de pigeons), livraison du matériel pour le city, demande de devis pour apposer le logo sur le véhicule de la commune.

Commission 3 : Plantation de fleurs aux entrées du village ; report des travaux d'aménagement aux abords du monument aux morts, rebouchage de trous à divers endroits de la commune (accès cimetière par le haut, Rue Schwindel...), refaire le massif au lotissement des Primevères et divers emplacements en limite de propriétés sur la RD vers Ingwiller (devant DURIF, KIRCHER, R&B Métal).

Commission 4 : RAS

Commission 5 : La réunion des plaques de rues se tiendra en visioconférence le mercredi 11/11 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 22h20.

Weinbourg, le 04 novembre 2020

Le maire,
Yves RUDIO

